

## NOTE AUX ÉDITEURS

### TRÈS IMPORTANT

#### **ASSEMBLAGE DES DOCUMENTS D'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR L'ÉDITION DE LIVRES**

Nous constatons, au fil des dépôts des demandes de crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, que l'assemblage des documents est inadéquat. Plus souvent qu'autrement, les documents sont groupés selon le « type » et non « par ouvrage ».

Pour ce faire, afin de remédier à cette lacune et d'accélérer le traitement des demandes, nous portons à votre attention que, dorénavant, les documents d'une demande de crédit d'impôt devront être assemblés et présentés selon l'ordre ci-dessous. Rappelons qu'une demande qui ne serait pas conforme à ces exigences pourrait être retournée à l'éditeur.

#### **Une seule fois par demande**

- Agrafes les pages 1, 5 et 6 du formulaire ensemble. Ne pas oublier de dater et signer la page 6.

#### **Pour chaque ouvrage (par ordre alphabétique de titre)**

- Assemblage et ordre des documents « à texte »
  - Agrafes les pages 2 et 3 du formulaire par ouvrage visé.
  - Joindre la ou les déclarations de résidence des auteurs concernés.
  - Agrafes les contrats de façon distincte (auteur, traducteur, achat de droits, et autres).
  - Assembler le tout à l'aide d'un trombone ou d'une pince à clip.
- Fournir un exemplaire de l'ouvrage s'il est paru au moment du dépôt.

#### **Documents chiffrés à fournir par l'éditeur**

- Assemblage et ordre des documents « chiffrés » des ouvrages imprimés
  - Sommaire global sur plusieurs pages doit être agrafé.
  - Grille des dépenses par ouvrage sur plusieurs pages doit être agrafée.
  - Ventilation globale ou par ouvrage sur plusieurs pages doit être agrafée.
  - Assembler le tout à l'aide d'un trombone ou d'une pince à clip.
- Assemblage et ordre des documents « chiffrés » des ouvrages numériques
  - Grille des dépenses des formats numériques sur plusieurs pages doit être agrafée.
  - Ventilation des formats numériques sur plusieurs pages doit être agrafée.
  - Assembler le tout à l'aide d'un trombone ou d'une pince à clip.

**Pour tous les autres documents exigibles pour compléter une demande, bien vouloir vous référer au formulaire d'une demande de crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres, à la section « 4. Documents requis » de la page 4.**

Le 29 juillet 2014